

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie



Transparence - Equité - Développement

AUTORITE DE REGULATION
DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Transparence – Equité – Développement

AUTORITE DE REGULATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

DIRECTION GENERALE

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

AVIS D'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT
D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ELABORATION DE LA STRATEGIE DE
RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS DE LA COMMANDE
PUBLIQUE SUR UNE PERIODE DE 5 ANS

Mars 2025

N

Avis d'appel à manifestation d'intérêt
DRP N° ...001.../2025/ARCOP/DG/PRMP

Recrutement d'un consultant chargé de l'élaboration de la stratégie de renforcement des capacités des acteurs de la commande publique sur une période de 5 ans

1. L'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) a inscrit une ligne dans son budget de l'exercice 2025 pour financer les activités liées aux renforcements des capacités et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché, objet du présent avis d'appel à manifestations d'intérêt.

2. Les services du Consultant consisteront à évaluer les besoins en compétence de tous les acteurs de la commande publique sur l'ensemble du territoire national y compris l'ARCOP et la Direction nationale du contrôle de la Commande Publique (DNCCP) dans une démarche consensuelle et participative.

3. Les cabinets intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdits services.

4. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après :

- La nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience : **15 points** ;

En rapport avec ce critère, les candidats doivent fournir les documents (avec preuves) indiquant l'année de leur création et les missions réalisées dans le domaine de la planification, de la stratégie et de la gestion axée sur les résultats (GAR). Pour avoir la totalité des points prévus à ce critère, les candidats doivent disposer de huit (08) années d'existence et avoir réalisé quatre (04) missions depuis leur création.

- Les qualifications du candidat dans le domaine de l'élaboration de stratégie : **25 points** ;

Pour apprécier les candidats par rapport à ce critère, il est demandé aux candidats de prouver qu'ils ont réalisé trois (03) missions d'élaboration de stratégie (avec attestations de bonne fin d'exécution). Une mission citée sans attestation ne sera pas prise en compte.

- Les références du candidat concernant l'exécution de missions analogues au cours des huit (08) dernières années : **35 points** ;

Pour avoir la totalité des points prévus à ce critère, les candidats doivent fournir au moins deux (02) attestations de bonne fin d'exécution de deux (02) missions dont :

- une mission d'élaboration de stratégie de renforcement de capacité dans un secteur donné ;
- une mission portant sur l'élaboration de la stratégie de renforcement des capacités des acteurs de la commande publique.

Une mission citée sans attestation ne sera pas prise en compte.

- L'organisation technique (organigramme) et managériale du cabinet : **10 points** ;

Les candidats doivent fournir une présentation claire de leur organisation (organigramme à l'appui) managériale, matérielle et financière. A cet effet, les candidats fourniront leurs états financiers certifiés des années 2021, 2022 et 2023 ou autres états financiers démontrant la solidité financière si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat.

- Les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels du cabinet : **10 points**.

Afin d'apprécier la qualification du personnel professionnel employé à temps plein, les candidats fourniront les copies des diplômes d'au moins deux (02) employés les plus qualifiés et les contrats les liant au candidat. Le BAC + 5 est le niveau de référence.

- Le respect du nombre total de pages pour les manifestations d'intérêt est exigé (au maximum 40 pages par cabinet) : **05 points**

Il est également demandé aux candidats de joindre à leur manifestation d'intérêt les pièces suivantes :

➤ **Pour les entreprises communautaires**

- a. carte d'opérateur économique ou toute autre pièce équivalente en cours de validité ;
- b. extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- c. attestation de non-faillite délivrée par l'autorité compétente datant de moins de trois (03) mois ;
- d. quitus fiscal ou attestation de régularité fiscal en cours de validité ;
- e. quitus social datant de moins de six (06) mois ;
- f. attestation de l'inspection de travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;
- g. attestation du paiement de la redevance de régulation sur des marchés antérieurs.

➤ **Pour les cabinets étrangers**

- a. extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- b. attestation de non-faillite délivrée par l'autorité compétente datant de moins de trois (03) mois ;
- c. attestation du paiement de la redevance de régulation sur des marchés antérieurs.

NB : A l'exception du quitus fiscal et de l'attestation de paiement de la redevance de régulation des marchés publics qui doivent être fournis en original, toutes les autres pièces peuvent être des copies.

5. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations de manière claire et succincte sur un maximum de 40 pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Une liste restreinte d'au moins six (06) candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité de régulation de la commande publique ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la « qualité et sur le coût ».

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au sujet des documents de référence tous les jours ouvrables de 09 heures à 13 heures et de 15 heures à 17 heures 30 minutes à l'adresse indiquée au point 8 du présent avis.

8. Les dossiers de manifestations d'intérêt peuvent être envoyés par mail ou déposés au plus tard le **31 mars 2025** à 10 heures précises à l'adresse ci-après :

**Secrétariat central de l'Autorité de régulation de la commande publique ; Immeuble SANLAM Assurance, 6^{ème} étage, Boulevard GNASSINGBE Eyadéma, près de la Direction Générale de YAS TOGO (Ex-TOGOCOM) ; Tel : +228 22 23 06 80/ 22 23 06 81 ; Site Web : www.arcop.tg
Email : arcoptogo@arcop.tg / armptogo@yahoo.fr**

Personne responsable
des marchés publics


KOMBATE Lardja
